

Marchand
McGuire
Mercier
Murphy
Paradis
Regan
Sauvageau
Thalheimer
Vanclief
Whelan

Massé
Ménard
Mitchell
Ouellet
Patry
Robillard
Skoke
Tobin
Verran
Young

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA JOURNÉE DES GRANDS-PARENTS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord, Lib.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le deuxième dimanche de septembre de chaque année «*Jour des grands-parents*» afin de reconnaître le rôle important que ces personnes jouent dans la structure familiale, en particulier pour l'éducation des enfants.»

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole sur la motion n° 273 aujourd'hui. Cette motion découle du projet de loi C-274, un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté le 27 septembre 1994 à la Chambre. Le projet de loi C-274 s'intitule *Loi concernant une journée nationale des grands-parents*.

Je suis heureux de pouvoir compter sur l'appui de mon propre parti et sur celui des partis de l'opposition en ce qui concerne cette importante question. Il est important que la Chambre des communes reconnaisse la contribution des grands-parents et le rôle capital qu'ils jouent dans le renforcement de la famille.

Les grands-parents ont toujours été importants pour la société. Partiellement libérés de leurs tâches parentales, ils peuvent faire profiter leurs enfants de leur expérience et de leur sagesse. Ils constituent les dépositaires de l'histoire familiale et peuvent donner un deuxième avis objectif sur une vaste gamme d'importantes questions qui assaillent la famille d'aujourd'hui.

Nombre de mes collègues à la Chambre ont abordé cette question et ont dit publiquement qu'ils appuyaient la création d'une journée nationale des grands-parents. Ce faisant, nombre d'entre eux nous ont fait part de souvenirs personnels de leurs grands-parents et du rôle joué par ces parents des plus importants. Il ne faut pas sous-estimer le rôle que ces personnes prévenantes, attentionnées et affectueuses jouent en tant que modèles dans la formation des jeunes qui seront probablement eux-mêmes des parents dans l'avenir.

Les grands-parents ont toujours été importants pour la vitalité de la famille élargie, mais jamais autant que dans la société d'aujourd'hui. Avec la multiplication du nombre de familles

Initiatives parlementaires

désunies, les rapports entre grands-parents et petits-enfants prennent une importance accrue.

Avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales, la nécessité d'offrir un soutien supplémentaire et des soins est plus importante aujourd'hui que jamais auparavant. En reconnaissant officiellement le rôle des grands-parents, nous insistons sur l'importance de ce rôle dans la société et nous rendons hommage aux grands-parents qui relèvent le défi et continuent de prodiguer leur amour—le plus grand des biens—aux plus petits d'entre nous, c'est-à-dire aux enfants.

Si la motion est adoptée, et j'espère qu'elle le sera, le pays rendra hommage au nombre croissant de grands-parents que l'on compte au Canada. Beaucoup de provinces et de municipalités ont déjà reconnu que les grands-parents apportent beaucoup à la famille et qu'ils constituent l'élément fondamental de notre société. Il est temps que le gouvernement fédéral et la Chambre des communes le reconnaissent aussi.

Souvent, lorsqu'une famille se disloque, un des parents obtient la garde des enfants et ceux-ci n'ont plus la possibilité de visiter tous leurs grands-parents, paternels et maternels. La motion ne parle pas explicitement de cela, mais j'espère que la proclamation officielle d'un jour des grands-parents attirera l'attention sur la question très importante des droits des grands-parents. Lorsqu'une société reconnaît l'importance des grands-parents, elle donne une certaine force morale au concept qui entoure cette reconnaissance. Il y a une certaine force morale qui vient avec cette reconnaissance. Il est à espérer que les parents dans un foyer brisé se rendront compte du rôle important que jouent les deux couples de grands-parents pour l'éducation et le bien-être des enfants.

En tant que société, nous devons reconnaître les éléments fondamentaux qui contribuent à former des individus sains et productifs. À part le rôle de parent lui-même, je ne vois pas de rôle plus important que celui de grand-parent pour ce qui est de s'acquitter de cette responsabilité à l'égard des enfants.

Afin d'aider les députés à prendre une décision relativement à la motion n° 273, je vais leur demander de tenir compte des remarques de mes collègues qui parleront en faveur de cette motion. Je suis certain que leurs remarques donneront du poids à ma proposition visant à reconnaître officiellement l'importante contribution que les grands-parents apportent à leurs petits-enfants et à la société en général.

En terminant, je demande aux députés d'appuyer cette initiative en vue de reconnaître, comme il se doit, le rôle que les grands-parents ont joué dans nos vies à tous. Je prie instamment mes collègues d'appuyer la motion n° 273 et de permettre aux grands-parents d'un bout à l'autre du Canada de célébrer chaque année, le deuxième dimanche de septembre, le «*Jour national des grands-parents*».

[Français]

M. Maurice Dumas (Argenteuil-Papineau, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse à cette Chambre afin d'appuyer la motion M-273 de mon collègue, le député de Don Valley-Nord, pour désigner le deuxième dimanche de septembre de chaque année *Jour des grands-parents*, afin de reconnaître le rôle